

Il dit vouloir continuer à soulever cette question. Je soutiens, madame le Président, que le député enfreint le Règlement quand il continue à insister pour obtenir des réponses, alors que nous avons réussi, grâce à nos efforts, à répondre à la plupart de ses questions.

M. Cossitt: Nouveau rappel au Règlement, madame le Président. Je voudrais donner des précisions sur l'expression visée par le secrétaire parlementaire. Je ne sais si elle a donné une impression de racisme; en tout cas j'ai utilisé une expression qui est simplement d'usage courant. Cela déborde...

Mme le Président: Le député se lance dans un débat.

M. Cossitt: Si l'observation a laissé une impression de racisme à quiconque, je la retirerai naturellement. Pour moi, c'est comme si je disais qu'il n'y a pas de fumée sans feu. C'est une simple question de fait. Loin de moi toute intention d'allusion raciste. Je voudrais que cela soit bien compris.

Je sais que le Règlement n'oblige pas expressément à répondre aux questions. Je le reconnais. Par contre, il existe une obligation morale de faire quelque chose en réponse aux questions. Je ne pense pas avoir tort d'invoquer le Règlement. J'estime que c'est mon droit. Je pourrais même en faire une question de privilège, car j'ai le droit d'invoquer le Règlement. Il est bien établi par les précédents qu'un député a ce droit lorsque le gouvernement fait fi des questions ou cherche à cacher quelque chose. Bien sûr, le gouvernement peut cacher cela encore cinq ans et demi ou dix ans et demi s'il tient tellement à ce que les Canadiens ne connaissent pas les réponses.

Je pense qu'il serait erroné de m'attribuer des motifs, de me refuser le droit d'invoquer le Règlement à ce sujet. Je ne manquerai pas de continuer à le faire dans les cas où le gouvernement refuse délibérément et manifestement à la Chambre et aux Canadiens des renseignements qu'ils ont en droit de recevoir sous forme de réponses, à moins que la présidence ne déclare que je viole le Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA MESURE CONCERNANT LES DROITS RELATIFS AU PÉTROLE ET AU GAZ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 octobre, du bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec des propositions d'amendements, ainsi que de la motion n° 23 de M. Wilson.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, vendredi dernier nous avons commencé à débattre la motion n° 28 relative au bill C-48. Je voudrais revenir sur certains propos tenus par mon collègue l'honorable député de Calgary-Sud (M. Thomson). D'après lui, le parti conservateur

Pétrole et gaz du Canada—Loi

s'oppose à toute forme de confiscation. Nous ne trouvons pas que la disposition de rétroparticipation soit juste. Cet article concerne la confiscation qui entraîne des problèmes très graves pour notre pays, par exemple la fuite massive des capitaux. J'y reviendrai en détail dans quelques instants.

M. Waddell: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

M. McKenzie: Comme on peut le voir à la page 12365 du hansard, mon collègue de Calgary-Sud a également fait valoir ceci:

Je voudrais revenir à ce que je considère comme les aspects plus généraux du bill C-48 et à leurs répercussions pour le Canada. Il faut se demander où nous allons trouver l'argent. L'autarcie en matière d'énergie est un but louable. C'est une belle expression, qui sonne bien. Mais où allons-nous trouver l'argent?

De la façon dont vont les choses en ce qui concerne le bill C-48, le programme énergétique national, nous aurons beaucoup de mal à trouver l'argent nécessaire. Il faut bien que quelqu'un se consacre à la préparation de ces programmes énergétiques pour le bill C-48. Dans le numéro d'octobre 1981 de la revue *Saturday Night*, un journaliste s'est plu à décrire en détail les rédacteurs de ces projets de loi nationalistes et socialistes. Voici ce qu'on dit dans l'article en question:

La politique énergétique du gouvernement fédéral a permis la création d'un nouveau groupe de gredins avides d'or noir. M. Marc Lalonde, le ministre de l'Énergie, joue le rôle le plus diabolique, mais la bureaucratie a également produit des vilains; M. Ed Clark, l'un des auteurs du document renfermant le programme énergétique national...

... et probablement le bill C-48...

... s'est fait une triste réputation à Calgary, comme n'en a jamais eu auparavant un fonctionnaire. Même les durs se sont fait une image mythique de lui et certains le soupçonnent d'avoir été un des adjoints de Che Guevara ou même le bras droit de Fidel Castro.

On fait circuler certains passages de sa thèse de doctorat intitulée: «Le développement socialiste et l'investissement public en Tanzanie dans les années 1964 à 1973», comme une preuve de ses tendances communistes.

Pas étonnant que ces projets de loi jouissent d'une si grande faveur auprès des députés du Nouveau parti démocratique.

En outre, M. Clark semble imperméable à la logique technique la plus hypnotique des promoteurs de Calgary. «La perméabilité et la porosité ne l'intéressent tout simplement pas, récriminait Jim Gray, au point que je ne lui parle plus».

Ce M. Ed Clark n'est même pas fichu de consulter les représentants du secteur énergétique.

Je poursuis la lecture de l'article:

Même s'il est devenu une nouvelle bête noire, Ed Clarke ne doit se rendre en Alberta que de temps en temps, ce qui n'est pas le cas des vedettes de la scène fédérale pour lesquelles la situation n'a pas été de tout repos durant l'année écoulée. C'est surtout Bill Hopper et Joel Bell qui ont été l'objet des calomnies. Aux yeux des milieux pétroliers ils ont toujours été des partisans du gouvernement fédéral, mais avec le passage des conservateurs au pouvoir, on les a accusés d'être des libéraux cyniques et intrigants et d'avoir fait de Petro-Canada une question politique pour défaire Joe Clark. Ces dirigeants qui n'ont pas été suffisamment loyaux à l'époque et qui ont même laissé entendre au groupe de travail conservateur que Hopper et Bell pourraient poser un problème pour PetroCan, ont payé la note quand les libéraux ont repris le pouvoir.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une vengeance. Les libéraux disent aux Canadiens que tout le monde profitera de l'adoption du bill C-48 et qu'un esprit de compromis et de coopération règne. C'est faux. Avec leur politique les libéraux ont fait fuir un grand nombre d'entreprises et fait perdre des milliards d'investissements. Je montrerai avec plus de précision tantôt jusqu'à quel point le bill C-48 est dangereux.